

COMITÉ DE VIGILANCE

SITE D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

**Compte rendu
de la réunion tenue
à la salle du Club Optimiste
de Sainte-Sophie**

le 12 octobre 2006

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Québec (Québec) G1W 4Y3

Table des matières

1 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	2
2 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
3 : MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DU COMITÉ	2
4 : COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 25 MAI 2006.....	3
5 : SUIVI DE LA RÉUNION DU 25 MAI	4
5.1 Intervention de Gaz Métro sur les problèmes d'odeurs	4
5.2 Mise en marche du système de traitement des eaux	7
5.3 Rapport annuel du Comité	7
6 : RAPPORTS D'ACTIVITÉS	8
6.1 Comité technique agricole.....	8
6.2 Registre des plaintes	9
6.3 État d'avancement des travaux d'aménagement des nouvelles cellules	11
7 : LES DÉMARCHES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES GOÉLANDS	13
8 : ÉCHANGE SUR LES DOSSIERS PRIORITAIRES	14
9 : BILAN 2004 DE RECYC-QUÉBEC SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC ET AUTRES POINTS.....	15
10 : Varia.....	16
10.1 État de la route	16
10.2 Redevance d'élimination.....	16
11 : PROCHAINE RÉUNION.....	17
ANNEXES.....	18

1 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Mme Stella Anastasakis, animatrice, souhaite la bienvenue aux participants. La liste des présences et l'ordre du jour sont présentés (annexes 1 et 2).

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques de Waste Management, remercie les gens de leur présence à la rencontre.

2 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un membre demande que l'ordre du jour reste ouvert. Comme à l'habitude, il est convenu de permettre l'ajout de points de discussion à la fin de la réunion si nécessaire.

Un autre participant demande l'ajout d'un point sur la problématique liée à une route locale.

3 : MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DU COMITÉ

Sur le point à l'ordre du jour concernant le départ d'un employé de Waste Management (WM), Martin Dussault précise qu'au moment d'envoyer la convocation de la réunion, Daniel Brien devait quitter la compagnie pour un autre emploi. Finalement M. Brien restera au sein de l'équipe de WM et sera présent à la prochaine réunion du Comité.

Le président du Comité informe les membres du départ de M. Beauregard en lisant sa lettre de démission (Annexe 3). Martin Dussault ajoute qu'il a envoyé un courriel à M. Beauregard pour savoir quelle personne il proposait pour le remplacer. La liste de noms proposés par M. Beauregard est présentée en annexe 4.

Questions et remarques des participants

<p><i>Monsieur Beauregard représentait quel organisme?</i></p>	<p>M. Dussault rappelle que M. Beauregard représentait la Ville de Saint-Hippolyte, jusqu'à ce qu'il perde ses élections au sein du Conseil. Depuis, il était présent dans le Comité comme citoyen de Saint-Hippolyte.</p> <p>Puisque le siège de représentant de la Ville de Saint-Hippolyte n'avait pas été remplacé, deux sièges sont donc désormais vacants au sein du Comité.</p>
<p><i>Le Comité peut-il statuer sur les noms proposés par M. Beauregard pour son remplacement ?</i></p>	<p>Il appartient à la Ville de Saint-Hippolyte de nommer un représentant. En ce qui concerne le citoyen, les membres du Comité peuvent également proposer des noms et la Ville pourrait faire passer un communiqué dans ce sens.</p> <p>M. Dussault informe le Comité qu'une lettre sera préparée et signée par le président pour envoi à Saint-Hippolyte afin de s'assurer de la présence de représentants de la Ville et des citoyens.</p>

Action de suivi :

Préparer une lettre pour la signature de M. Berthiaume afin de demander à la Ville de Saint-Hippolyte de désigner un représentant au sein du Comité et d'informer la population qu'un siège est vacant au sein du Comité pour représenter les citoyens.

4 : COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 25 MAI 2006

Les participants ont reçu le compte-rendu à l'avance. Aucun commentaire n'est émis

Martin Dussault demande si tous les membres du Comité ont bien reçu le compte-rendu de la dernière réunion et l'invitation à la présente réunion par courriel ou par la poste selon les arrangements. Un participant précise que Céline Mul n'a pas été contactée, un autre évoque également des problèmes de réception des documents.

Action de suivi :

Vérifier les listes et procédures d'envoi et de contact des membres du Comité notamment en ce qui concerne Céline Mul.

5 : SUIVI DE LA RÉUNION DU 25 MAI

5.1 INTERVENTION DE GAZ MÉTRO SUR LES PROBLÈMES D'ODEURS

M. Dussault présente M. Serge Pozzo Di Borgo de Gaz Métro qui a été invité à la réunion du Comité afin de fournir des informations sur les problèmes d'odeurs. M. Dussault fait un historique de la situation (plaintes, problèmes, etc.) et passe la parole à M. Pozzo Di Borgo.

M. Pozzo Di Borgo explique le traitement des biogaz par Gaz Métro. Le biogaz, à l'origine saturé en eau, est d'abord comprimé donc chauffé, un ajout d'huile est nécessaire à la lubrification du compresseur. Il est ensuite asséché et refroidi par du glycol vaporisé. Ce traitement permet d'extraire un gaz sec qui est utilisable par Cascades. Cependant, ces opérations de compression et d'assèchement produisent également des rejets formés d'une part d'un mélange d'huile et d'eau, et d'autre part d'un mélange d'eau et de glycol. L'huile et l'eau sont stockées dans un réservoir muni d'évents. De son côté, le mélange d'eau et de glycol est chauffé jusqu'à évaporation de l'eau afin de récupérer le glycol. La vapeur d'eau ainsi formée est ensuite brûlée, avant d'être rejetée dans l'atmosphère, ce qui permet de détruire les contaminants résiduels et les odeurs. Le brûleur utilisé possède également des événements de sécurité chargés d'évacuer directement la vapeur d'eau en cas de problème dans le brûleur.

Les problèmes d'odeurs se situent principalement au niveau du brûleur de vapeur d'eau appelé aussi brûleur d'odeurs. Il s'agit d'un équipement complexe nécessitant des ajustements. Certains problèmes de fonctionnement étaient causés par une accumulation importante de cendres dans le brûleur. La conception du brûleur a été revue et il a été nettoyé. Cela a permis de réduire les odeurs de façon temporaire. Récemment, les problèmes d'odeurs sont réapparus. La raison est cette fois l'ouverture des événements de sécurité du brûleur qui laissent échapper la vapeur d'eau normalement brûlée. Les raisons expliquant l'ouverture de ces événements restent inconnues.

M. Pozzo Di Borgo précise que cette technologie de valorisation du biogaz est nouvelle pour Gaz Métro. Les équipements en place ne sont pas courants. De ce fait, les problèmes ne peuvent pas être anticipés et Gaz Métro doit les traiter lorsqu'ils surviennent. Parfois, la réponse de Gaz Métro à certains problèmes peut être longue, le temps d'identifier la source du problème et de trouver la solution.

Questions des participants et réponses de M. Pozzo Di Borgo

<i>S'agit-il du développement d'un procédé nouveau ?</i>	Des systèmes de valorisation des biogaz existent déjà dans le monde, mais le procédé utilisé à Sainte-Sophie est rare et donc difficile à mettre au point.
<i>La technologie d'utilisation des biogaz n'est-elle pas connue, par exemple aux États-Unis ?</i>	L'exploitation du biogaz n'est pas nouvelle. Toutefois, Gaz Métro a choisi un procédé d'assèchement par le glycol, qui est moins utilisé.
<i>Si les événements étaient fermés est-ce que ça réglerait le problème d'odeurs ?</i>	Personne ne le sait. De plus, les événements servent de soupapes de sécurité. Si on les ferme, il y a des risques.
<i>Pour contrôler les odeurs, le brûleur est-il la seule option qui soit compatible avec les installations de Gaz Métro ?</i>	Il existe d'autres procédés. Chacun a des implications et des problématiques propres. Le procédé choisi par Gaz Métro apparaît a priori mieux adapté.
<i>Vous avez utilisé des filtres à charbon ?</i>	Des filtres à charbon sont utilisés sur les événements du réservoir d'eau et d'huile. Concernant les événements du brûleur, il n'est pas possible d'installer de filtre du fait de la température élevée de la vapeur d'eau.
<i>Pourquoi le brûleur est-il situé à cet endroit du site, en face des résidences ?</i>	Gaz Métro a choisi cette position pour des raisons techniques, dont la proximité du système de conduites vers Cascades.
<i>Y a-t-il une évacuation des cendres dans l'air ?</i>	Normalement non. Elles sont censées rester dans le brûleur.
<i>Qu'en est-il de la qualité de l'air ?</i>	M. Simon Mercier, directeur des opérations du site de Sainte-Sophie, précise que des tests de la qualité de l'air sont effectués toutes les deux semaines en amont et en aval du site en fonction des vents dominants. Les résultats sont envoyés au MDDEP qui n'a rien détecté pour le moment.
<i>Quand il y a des mauvaises odeurs, ce n'est pas un air pur. N'y a-t-il pas de relation entre les odeurs et la qualité de l'air? Il semble que les employés ont congé lors d'épisodes d'odeurs.</i>	M. Mercier confirme que les odeurs apportent quelquefois des désagréments pour le personnel en place. Il précise cependant que l'entreprise ne ferme pas pour autant.
<i>Serait-il possible de doubler le système de brûleur afin qu'en cas de problème un</i>	Cette solution est à étudier, certains équipements sont déjà doublés pour ces

<i>deuxième système prene le relais ?</i>	raisons, Gaz Métro est ouvert à cette suggestion.
<i>Y a-t-il un une station d'analyse de l'air au bout du rang Sainte-Marguerite et du coté sud du site, vers la 2^{ème} rue ?</i>	M. Ghislain Lacombe, directeur de l'ingénierie et de l'environnement chez WM, indique que les stations d'analyse tiennent compte de la direction des vents, donc en aval des brûleurs. Les données sont traitées par le MDDEP qui n'a pas indiqué de difficultés.
<i>Il faudrait inviter quelqu'un en charge de la qualité de l'air du MDDEP pour avoir un avis</i>	M. Dussault accueille favorablement cette suggestion en précisant que le MDDEP pourra faire la distinction entre les odeurs et la contamination de l'air.
<i>Quelques voisins ont ressenti des vibrations issues de la torchère et la flamme était très haute. Est-ce dangereux?</i>	M. Mercier précise que les vibrations étaient dues à un mauvais calibrage gaz-air à la sortie de la torchère, et non au système de Gaz Métro. Il explique qu'il faut une vingtaine de secondes pour que la torchère démarre et fonctionne de façon adéquate et se calibre.

M. Dussault rappelle que le système de plainte permet justement d'informer WM de ce type de problème et permet au Comité d'assurer un suivi adéquat. Il confirme que les plaintes déposées font l'objet d'une attention particulière par WM et qu'elles aident l'entreprise à mieux faire son travail.

M. Dussault remercie M. Pozzo Di Borgo de sa présence et demande à ce dernier de confirmer que Gaz Métro va faire tout ce qu'il faut pour régler le problème d'odeurs. Il rappelle également qu'en cas de questions à traiter par le Comité, le mieux est de les centraliser auprès du président qui les transmettra à WM pour qu'elle soit ajoutées à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Il invite également M. Pozzo Di Borgo à communiquer avec WM ou avec le président du Comité pour les informer des prochaines actions. S'il le faut, le point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine rencontre,

Le président du Comité demande à M. Pozzo Di Borgo d'être informé des améliorations technologiques mises en place concernant le brûleur.

M. Pozzo Di Borgo quitte la réunion du Comité.

Actions de suivi :

Envoyer une lettre au MDDEP pour l'inviter à rencontrer le Comité afin de discuter des mesures de qualité de l'air et des odeurs.

Assurer un suivi auprès de Gaz Métro sur les moyens d'améliorer la situation des odeurs dues au brûleur

5.2 MISE EN MARCHÉ DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX

M. Ghislain Lacombe, ingénieur chez WM, explique que le nouveau système de traitement des eaux, le réacteur biologique séquentiel (RBS), a été mis en place afin d'améliorer la qualité du traitement et ainsi rencontrer les normes environnementales. Le RBS fait partie du plan de sécurisation du site de Sainte-Sophie. Il a été construit en 2005 et devait entrer en fonction en 2006, mais il a connu des problèmes d'étanchéité au printemps. WM a donc fait appel à un ingénieur en structure afin de déterminer la cause du problème. Il s'est avéré qu'il y avait un défaut de conception du RBS à l'origine. Des travaux correctifs ont donc débuté en octobre 2006, visant l'utilisation du RBS au printemps 2007.

Questions et remarques des participants

<i>Les vieux bassins qui posent problème seront donc démantelés en 2007 au lieu de 2006 ?</i>	Oui effectivement. WM a obtenu l'autorisation du MDDEP pour repousser ce démantèlement, compte tenu des problèmes rencontrés.
<i>Que deviendront les espaces utilisés par les bassins actuels ?</i>	Ils seront nivelés pour éviter que l'eau s'y accumule. Il s'agit de la dernière étape du plan de sécurisation.
<i>Donc une plus grande vigilance devra être assurée au printemps 2007 pour éviter les problèmes rencontrés au printemps 2006.</i>	C'est déjà le cas avec la mise en place de rondes de surveillance.

5.3 RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ

Le président du Comité informe le Comité de efforts de diffusion du Rapport annuel adopté à la dernière rencontre.

Une lettre a été envoyée à 11 médias régionaux, avec un communiqué de presse et le rapport 2005 du Comité de vigilance. Deux journaux locaux ont mentionné les travaux du Comité notamment sur la problématique des goélands. Les coupures de presse sont distribuées aux membres du Comité (Annexe 5).

De plus, le président du Comité précise que tel que convenu, le rapport avait été envoyé à plusieurs instances publiques et gouvernementales. Le MDDEP a accusé réception.

6 : RAPPORTS D'ACTIVITÉS

6.1 COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE

M. Dussault informe les participants que des discussions sont toujours en cours pour la mise en place de serres sur le site. Advenant la réalisation du projet avec le promoteur actuellement intéressé, les serres seraient situées à l'entrée du site, à la place des bureaux actuels. Ces derniers seront déménagés dans un nouveau bâtiment se rattachant à celui de l'ancien centre de tri. Actuellement, WM procède à la modélisation de la production du biogaz d'ici les dix prochaines années. Il s'agit de savoir si cette production sera suffisante pour les serres et pour Cascades. Il informe aussi que la personne intéressée par le projet de serre élabore actuellement un plan d'affaires.

M. Dussault rappelle que le CTA a deux mandats. Le premier mandat concerne la sécurité du site. Une rencontre a d'ailleurs eu lieu avec la MRC plus tôt dans la journée pour discuter des éléments reliés au suivi et à la sécurité du site afin de s'assurer que chacun des engagements ont été remplis. Le deuxième mandat est de vérifier que la compensation des terres agricoles utilisées pour l'enfouissement soit faite. Pour cela une OSBL sera chargée de gérer les fonds de cette compensation. Une réflexion est actuellement en cours pour fixer le montant et la méthode de cette compensation, qui s'ajouterait au projet de serres, comme mesure visant à dynamiser le secteur agricole environnant.

Questions et remarques des participants

<i>Il y aura donc des serres directement sur le site ?</i>	M. Dussault confirme que ce projet est actuellement à l'étude et bénéficiera de l'approvisionnement du biogaz à proximité.
<i>Quel est le but de cet OSBL?</i>	M. Dussault refait un historique rapide du programme mis au point pour compenser la perte de terres agricoles occasionnée par l'agrandissement du site d'enfouissement. La création d'un OSBL apparaît la formule la plus appropriée pour assurer une direction transparente et l'implication des agriculteurs dans les mesures retenues.

6.2 REGISTRE DES PLAINTES

M. Simon Mercier, directeur des opérations du site d'enfouissement de Sainte-Sophie, dépose le Registre des plaintes (annexe 6) au Comité de vigilance. Depuis le 27 juin, deux plaintes ont été reçues.

6.2.1 Problème d'odeurs le 27 juin 2006 :

Le constat :

Cette plainte fait suite aux travaux liés à la récupération des biogaz. Or la procédure d'avis à la population sur les risques d'odeurs dus aux travaux n'avait pas été lancée.

Les mesures correctives :

Les travaux furent rapidement complétés pour éliminer la source d'odeur. La procédure a été révisée afin de s'assurer que la population soit avisée de façon systématique de toutes actions sur le site pouvant entraîner des problèmes d'odeurs.

6.2.2 Problème d'odeurs et de bruits de fusil le 28 septembre 2006:

Le constat :

Les odeurs étaient dues aux problèmes rencontrés par Gaz Métro sur son brûleur d'odeurs. Les bruits de fusil proviennent des systèmes d'effarouchement des goélands.

Les mesures de correction :

Concernant les odeurs, Gaz Métro travaille actuellement à corriger la situation. Concernant les bruits de fusil, qui sont en fait des bruits de pistolet de départ, ils devraient diminuer dès que le permis d'abattage sélectif des goélands sera délivré. De plus, les opérations d'enfouissement vont progressivement s'éloigner des habitations.

Questions et remarques des participants

<p><i>Est-ce que Gaz Métro fait vraiment des efforts ?</i></p>	<p>M. Mercier précise que M. Pozzo Di Borgo a justement été invité à la réunion pour qu'il prenne conscience que le problème est un irritant majeur pour les voisins. Il espère que Gaz Métro sera plus vigilant à l'avenir.</p>
--	--

<p><i>Les problèmes d'odeurs ont été plus fréquents que le nombre de plaintes de cet été semble suggérer.</i></p>	<p>Lorsque des travaux sont susceptibles de créer des odeurs, WM s'assure de les effectuer le plus rapidement possible. En revanche, il semble que les problèmes provenant des installations de GAZ Métro sont plus fréquents et plus longs à résoudre.</p>
<p><i>Y a-t-il des efforts de WM pour remblayer le plus vite possible?</i></p>	<p>Effectivement, WM essaie de réduire les risques d'odeurs provenant du front de déchets. Les odeurs de déchets sont plus fréquentes en hiver qu'en été, surtout du côté de Sainte-Anne-des-Plaines, à cause des vents dominants.</p>
<p><i>Un participant ajoute que les odeurs sont aussi souvent dues à l'épandage sur les terres avoisinantes.</i></p>	
<p><i>On a l'impression que l'intensité des odeurs change et qu'elles sont plus fortes par temps lourd.</i></p>	<p>M. Mercier confirme que certaines conditions atmosphériques favorisent les odeurs mais que WM met en oeuvre tout ce qui est possible pour les limiter.</p>
<p><i>Même si les activités du site s'éloignent, on aura toujours les odeurs puisqu'on les sent jusqu'à la montée Morelle.</i></p>	<p>M. Mercier précise que le risque d'odeurs dus au front de déchets diminuera avec le recul des activités.</p>
<p><i>Dans le front ouest, on a procédé à une coupe d'arbres qui compromet la zone tampon pour réduire les odeurs, le bruit, la présence des goélands, etc.</i> Ce participant fait circuler une photo du lieu où a été faite cette coupe.</p>	<p>M. Dussault propose de discuter du point après la pause.</p>

PAUSE

Compte tenu de l'heure tardive de la pause, il est convenu de modifier légèrement l'ordre du jour. La conversation reprend sur les problèmes d'odeurs et sur la coupe d'arbres.

À la reprise des discussions, M. Dussault précise que le problème des odeurs est un irritant aussi important que ceux du bruit et de la présence des goélands. L'équipe technique de WM s'engage à rechercher des solutions pour chacun de ces trois points.

Reprise des questions et remarques des participants

<p>À Laval on a construit un mur anti-bruit biologique, serait-ce possible pour Sainte-Sophie ?</p> <p>Sous la végétation, il y a un mur, la solution semble plus efficace que la pose d'arbres uniquement.</p>	<p>On essaie de concentrer les activités d'enfouissement au nord pour ainsi construire une butte et ensuite continuer l'enfouissement en descendant vers le sud. Cette butte est une solution à court terme pour réduire les impacts. Les possibilités d'aménagement du type de ceux de Laval sont assez limités du côté nord du fait de l'espace restreint et de la nature du sol.</p>
---	---

Actions de suivi :

Apporter des précisions sur les démarches effectuées par l'équipe technique de WM (odeurs, bruit, goélands), ainsi que sur les résultats obtenus.

6.3 ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES NOUVELLES CELLULES

À l'aide d'une présentation sur écran, M. Lacombe explique que la phase 1 et une parcelle de 3 hectares de la phase 2 de l'aménagement des nouvelles cellules s'est terminée en 2005 (Cartes en annexe 7). Pour 2006, 60 000 m² (6 ha) ont été ajoutés afin de terminer la phase 2. La pierre drainante a récemment été installée sur les membranes étanches. M. Lacombe précise également que la superficie a été déterminée en fonction des besoins d'enfouissement pour une année.

Questions et remarques des participants :

<p>Donc une fois ces nouvelles cellules remplies, il devra y avoir une demande d'agrandissement et une procédure du BAPE ?</p> <p>Le site sera rempli quand ?</p>	<p>M. Dussault confirme qu'il y aura une demande d'agrandissement et donc une procédure de consultation publique menée par le BAPE.</p> <p>La fin des opérations est estimée à 2009, comme prévu par le décret actuel.</p>
---	--

M. Dussault complète l'exposé en précisant qu'une fois l'imperméabilisation de la nouvelle cellule terminée, une quantité suffisante de déchets y sera déposée avant de continuer à remplir la première cellule. Le but est d'assurer la stabilité de la première cellule. On retournera ensuite à la première cellule pour former rapidement la butte, laquelle servira d'écran contre le bruit.

Questions et remarques des participants

<i>A quel niveau de remplissage en sont les phases 1 et 2 ?</i>	M. Dussault estime que la phase 1 est pleine à environ 50 % et seuls les 3 ha apprêtés fin 2005 pour la phase 2 sont utilisés. Actuellement aucune partie de la phase 1 n'est à sa hauteur maximale.
<i>Donc des 5 millions de tonnes autorisés, la moitié a déjà été reçue et enfouie ?</i>	M. Dussault rectifie en précisant que les 5 millions de tonnes autorisés correspondent à la phase 1 et 2 et qu'actuellement seuls 50% de la phase 1 sont remplis. Cela devrait permettre d'enfouir jusqu'en 2009. Le site reçoit environ 1 million de tonnes de déchets par année. La phase 1 a donc accueilli depuis 2005 environ 1,5 million de tonnes de déchets.

M. Mercier continue son exposé en expliquant les opérations de recouvrement des cellules fermées, par une géomembrane qui est jointe à celle du fond des cellules par de la bentonite. Cela permet d'assurer une étanchéité optimale de la cellule.

Questions et remarques des participants

<i>Vous n'utilisez pas d'argile pour recouvrir les cellules ?</i>	WM confirme que ce sont des membranes géosynthétiques qui sont utilisées pour les secteurs visés par le décret car les quantités d'argile disponibles sont limitées. Ces membranes sont elles-mêmes recouvertes de terre végétale qui est ensuiteensemencée.
<i>Quand cela a-t-il étéensemencé ?</i>	Il y a environ 3 semaines et cela commence déjà à donner des résultats.
<i>Les participants remarquent qu'ils aperçoivent une butte bien verte.</i>	

7 : LES DÉMARCHES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES GOÉLANDS

Le président du Comité de vigilance et responsable du groupe de travail sur les goélands informe les membres qu'il a reçu 19 lettres d'appui de la part d'autres sites d'enfouissement. Toutefois, il note qu'aucun des sites appartenant à WM n'a envoyé son appui. Martin Dussault rassure les membres du Comité sur la pleine participation de WM.

M. Dussault précise que des démarches ont été entreprises auprès du Service canadien de la faune (SCF) pour l'obtention d'un permis d'abattage sélectif des goélands présents sur le site. WM a reçu une réponse du SCF (lettre en annexe 8) expliquant qu'il prenait acte de la demande de permis et de l'argument de WM stipulant que l'entreprise avait déjà obtenu des permis similaires pour son site d'Halifax et d'Ottawa. Le SCF reconnaît qu'il existe des possibilités pour la délivrance d'un permis mais qu'un règlement municipal interdit l'utilisation d'armes à feu à Sainte-Sophie. WM a donc contacté la municipalité qui a voté une résolution sur ce point et a fourni son appui à WM (lettre en annexe 9).

M. Dussault précise que des démarches ont également été entreprises par la MRC et qu'une résolution a été votée lors de la rencontre du 15 mars dans ce sens (annexe 10).

Une rencontre entre WM, le président du Comité et le SCF est prévue pour le 10 novembre afin de discuter de l'obtention du permis d'abattage sélectif.

Actions de suivi :

Préparer une présentation sur cet argumentaire ainsi que les réponses du SCF pour la prochaine réunion du Comité.

Questions et remarques du président du Comité

M. Berthiaume souhaite demander une autorisation pour tous les sites du Québec car beaucoup ont donné leur appui. Il demande au Comité de préciser son mandat.

Les participants conviennent que la demande soit faite avant tout pour le site de Sainte-Sophie, mais de rappeler l'appui des autres sites. Si Sainte-Sophie obtient le permis, cela servira de porte d'entrée pour les autres sites. En effet une demande pour tout le Québec risquerait d'amener le SCF à un refus alors que l'accord pour un site sera plus facile à obtenir et servira de « jurisprudence ».

<i>En acceptant le mandat, M. Berthiaume propose d'envoyer aux groupes ayant fourni leur appui un document sur la démarche et les résultats obtenus en les assurant en retour de l'appui du Comité à leurs démarches.</i>	Cette proposition est acceptée par les membres du Comité.
---	---

Actions de suivi :

Préparer un document sur les démarches et les résultats du Comité sur la problématique des goélands

8 : ÉCHANGE SUR LES DOSSIERS PRIORITAIRES

Malgré l'heure avancée, le Comité convient de discuter rapidement des dossiers à définir comme prioritaires plutôt que de remettre ce point à la prochaine réunion. Il s'agit de déterminer les priorités, sans mettre de côté les autres dossiers pour autant.

Définition des dossiers prioritaires par les membres du Comité.

<i>Il y aurait en priorité les odeurs de biogaz dues à Gaz Métro, ainsi que les goélands.</i>	
<i>De toute façon si d'autres problèmes deviennent majeurs comme le camionnage par exemple, cette liste pourra changer.</i>	
<i>Un participant propose d'ajouter l'environnement.</i>	Plusieurs participants appuient cette proposition et il est convenu de préciser en mentionnant les impacts environnementaux. M. Dussault précise que les impacts environnementaux et les nuisances sont deux choses distinctes.
<i>Le nouveau dossier prioritaire sera donc les impacts environnementaux et les nuisances.</i>	M. Dussault rappelle que l'ordre du jour (ODJ) est fait en fonction des besoins des membres du Comité et donc qu'ils doivent bien s'assurer que tous les sujets qui les intéressent soient présentés dans cet ODJ, sinon qu'ils soient ajoutés.
<i>Les participants en profitent pour exprimer leur satisfaction quand aux ordres du jour.</i>	

<p><i>Un participant insiste sur le fait qu'il s'attend à ce que WM continue d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion suivante, les nouveaux problèmes rencontrés.</i></p>	<p>M. Dussault confirme que cela est fait et que de plus, entre les réunions, WM informe le président du Comité de tout incident. Le président peut alors diffuser l'information.</p> <p>Il ajoute, à titre d'exemple, que la qualité des eaux est présentée de façon annuelle au Comité bien que le suivi soit fait mensuellement. Toutefois, en cas de problème le Comité sera immédiatement tenu au courant.</p>
<p><i>Les participants estiment être bien tenus informés.</i></p>	

En résumé, les dossiers prioritaires du Comité sont donc :

- Les odeurs
- Les goélands
- Les autres nuisances (bruits, etc.)
- Les impacts environnementaux (qualité de l'eau et traitement du lixiviat, qualité de l'air et traitement des biogaz, etc.)

9 : BILAN 2004 DE RECYC-QUÉBEC SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC ET AUTRES POINTS

Vu l'heure tardive, M. Dussault explique rapidement que RECYC-QUÉBEC vient de déposer le Bilan 2004 sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Il rappelle que le gouvernement du Québec a fixé comme objectif d'atteindre, d'ici 2008, un taux de valorisation de 65% des déchets pouvant être valorisés et a mandaté Recyc-Québec pour dresser un portrait biannuel sur l'atteinte de ces objectifs à l'échelle de la province. Faute de temps, il invite les participants à prendre connaissance du Bilan 2004 sur le site Internet de Recyc-Québec. Pour répondre à une demande, il s'engage à envoyer le Bilan 2004 au Comité par courriel.

Actions de suivi :

Envoyer le Bilan 2004 de Recyc-Québec aux membres du Comité
Préparer une présentation sur le bilan 2004 pour la prochaine réunion

10 : VARIA

10.1 ÉTAT DE LA ROUTE

Mme Anastasakis rappelle l'ajout d'un point à l'ordre du jour sur une problématique liée à une route locale. Deux points retiennent l'attention du Comité.

D'abord, la jonction de la 2^{ème} rue et de Val-des-lacs doit être réparée. On comprend que ce problème est de nature municipale. M. Dussault prend toutefois note du problème et s'engage à discuter avec la municipalité et le ministère des Transports pour que le problème soit résolu.

D'autre part, il y a un problème de sécurité. On relate un accident récent impliquant un cavalier et un camion. Il semble que les camionneurs omettent de ralentir devant le signe apposé en bord de route pour aviser de la présence d'une route équestre.

La représentante du Comité équestre explique à l'assemblée les craintes de leurs membres et les actions de sensibilisation faites auprès des cavaliers. M. Dussault demande à cette participante de lui envoyer une note ; il prendra les mesures nécessaires pour sensibiliser tous les camionneurs de WM et ceux de ses clients.

Remarques du président du Comité

<i>On suggère de faire connaître les revendications des citoyens au maire de Sainte-Sophie (M. Brière), pour la sécurité équestre et pour la réparation de la route.</i>	
--	--

Actions de suivi :

Contacteur la municipalité et le Ministère des transports concernant la jonction de la 2^{ème} rue et de Val-des-Lacs.

Mettre en place des mesures de sensibilisation auprès des camionneurs et des clients de WM et les présenter au Comité.

10.2 REDEVANCE D'ÉLIMINATION

Un participant aborde un nouveau point concernant les demandes de redevances. Mme Stella Anastasakis précise que Recyc-Québec abordera ce point dans le cadre de son colloque « Rendez-vous 2006 », les 14 et 15 novembre.

M. Dussault explique que depuis le 23 juin dernier, pour chaque tonne de déchets, dix dollars doivent être reversés en redevances au gouvernement du Québec. Bien que

certaines municipalités et clients refusent encore de s'acquitter de ces obligations au Québec, WM n'a pas de problèmes pour récupérer ces fonds à Sainte-Sophie.

Il ajoute que ces redevances alimentent un fond qui devrait atteindre 66 millions de dollars par année et qui est géré par Recyc-Québec. Ces sommes seront redistribués aux municipalités au prorata de leur population pour l'année 2006 et en prenant également en compte leur taux de récupération à partir de 2007. Toutefois, il mentionne qu'il serait préférable que le gouvernement vérifie que les municipalités bénéficiant de ces fonds ont bien payé leurs redevances.

11 : PROCHAINE RÉUNION

Les participants conviennent de tenir la prochaine réunion le jeudi 14 décembre à 19 h.

La réunion se termine à 21 h 30

Michaël Guillot

Rapporteur pour la rencontre

ANNEXES

**Annexe 1 :
Liste des présences**

PRÉSENCES À LA RÉUNION DU 12 octobre 2006

Comité de vigilance

M. Yvon Berthiaume, président
Mme Dominique Bergey-Dufour
M^{me} Lorraine Couet
M^{me} Marie-Josée Desrosiers
M. André Dufour
M. Roger Landry
M^{me} Renée Latour
M. Christian Leclair
Mme Louise Melançon
M^{me} Sonia Paquette
M. Robert Proulx
M^{me} Danielle Simard
M. Robert Vedrine

Invité

M. Serge Pozzo Di Borgo, Gaz Métro

Pour Waste Management

M. Martin Dussault
M. Ghislain Lacombe
M. Simon Mercier

M^{me} Stella Anastasakis, *Transfert Environnement*, animatrice
M. Michaël Guillot, *Transfert Environnement*, rapporteur

**Annexe 2 :
Ordre du jour**

COMITÉ DE VIGILANCE
Site d'enfouissement de Waste Management à Sainte-Sophie

Jeudi 12 octobre 2006
19h

Ordre du jour

- 19h00 Mot de bienvenue
- 19h05 Annonce d'un départ chez Waste Management
- 19h10 Nouveaux membres au Comité de vigilance
- 19h15 Approbation du compte rendu de la réunion du 25 mai 2006
- 19h20 Suivi des dossiers découlant du compte-rendu
- Travaux entrepris pour enrayer les odeurs au poste de Gaz Métro
 - Mise en marche du système de traitement des eaux (RBS)
 - Diffusion du rapport annuel aux médias d'information
- 19h40 Rapports d'activités
- Comité technique agricole
 - Registre des plaintes
 - État d'avancement des travaux d'aménagement des nouvelles cellules
- 20h00 Pause
- 20h10 Évolution des démarches du Groupe de travail sur les goélands
- 20h30 Échanges sur les dossiers prioritaires à discuter au Comité de vigilance
- 20h45 Information sur le bilan 2004 de Recyc-Québec sur la gestion des matières résiduelles au Québec
- 21h10 Prochaine réunion
- 21h15 Fin de la rencontre

**Annexe 3 :
Lettre de démission de M.
Beauregard**

Annexe 4 :
Courriel de M. Beauregard

**Annexe 5 :
Coupures de presse sur le
rapport annuel 2005 du
Comité**

**Annexe 6 :
Registre des plaintes**

**Annexe 7 :
Cartes des cellules du site**

**Annexe 8 :
Lettre envoyée au Service
canadien de la faune**

**Annexe 9 :
Lettre d'appui de la
municipalité de Ste-Sophie**

**Annexe 10 :
Résolution de la MRC**